

Niveau :	LICENCE PROFESSIONNELLE					Année 3
Domaine :	FORMATIONS TECHNOLOGIQUES, INGENIERIE, MANAGEMENT					LP
Mention :	Métiers du BTP Génie Civil et Construction					
Parcours :	Conduite de Projets en Aménagement et Travaux Publics (CPATP) <i>En alternance</i>					
Volume horaire étudiant :	87,5 h	161 h	206,5 h			455 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais		12 mois en alternance	

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité - Secrétariat pédagogique - Alternance
<p>Thierry MONVAILLIER</p> <p>☎ 03.86.49.28.21</p> <p>rplpcpatp@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>	<p>Responsable de la scolarité</p> <p>Dante PARINI</p> <p>☎ 03.80.39.64.10</p> <p>scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Suivi CATP</p> <p>☎ 03.80.39.65.33</p> <p>Suivi pédagogique</p> <p>☎ 03.86.49.28.20</p> <p>gccd-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Alternance</p> <p>Forma TP Bourgogne Franche-Comté</p> <p>☎ 03.80.41.93.24</p> <p>formatpbourgogne@fntp.fr</p> <p>Formation continue et alternance SEFCA</p> <p>☎ 03.80.39.51.80</p> <p>alternance-iut@u-bourgogne.fr</p>
Composante(s) de rattachement :	<p>IUT DIJON-AUXERRE</p> <p>Département Génie Civil</p> <p>GC</p> <p>Route des plaines de l'Yonne</p> <p>89000 Auxerre</p>

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs

La licence professionnelle, **Métiers du BTP, Génie Civil et Construction, spécialité « Conduite de Projets en Aménagement et Travaux Publics »**, a été conçue en premier lieu pour la formation aux métiers

de conduite de travaux au sein des entreprises de Travaux Publics, en maîtrise d'œuvre d'exécution ou encore aux métiers de Technicien Méthode/projeteur TP et Technicien Etude de prix TP.

La formation a pour objectif de venir compléter les acquis théoriques, techniques et pratiques validés par les alternants jusqu'alors. Véritable passeport pour l'emploi car elle allie à la fois la théorie et la pratique en matière de gestion de projets et conduite de travaux et confère aux bénéficiaires une polyvalence et compétence immédiate.

La spécificité de la formation réside dans l'accent particulier mis sur le Pilotage et le Suivi de Projet ainsi que sur le Développement Durable. En effet, les diplômés sont formés aux méthodes et outils de conduite de projet intégrant les principes du Développement Durable, nouveaux modes constructifs et de gestion qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour progresser dans ce domaine. Ils sont capables d'apporter aux entreprises qui les recrutent leur expertise dans ce domaine assurant une meilleure gestion des projets et des chantiers en accord avec la réglementation en vigueur.

Le contenu de la formation a été conçu dans le cadre d'intervention d'un conducteur de travaux, à savoir, à partir d'un marché contractualisé ou d'une offre de services obtenue.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études)

Ce professionnel exerce son activité dans des entreprises des Travaux Publics, des sociétés publiques ou privées de construction, dans un bureau de maîtrise d'œuvre d'exécution, de travaux d'aménagements (urbains, fonciers).

Sous le contrôle du chef d'entreprise, il est responsable de la préparation et de la conduite de travaux de construction ou de réhabilitation d'ouvrages dans le respect d'une démarche de construction durable. Il est en mesure de l'évaluer en terme économique et il est apte à s'adapter aux évolutions rapides à venir.

Ce professionnel prévoit et organise, à partir de dossier de réalisation, les différents moyens techniques (matériaux, matériels,...) et humains (internes et externes à l'entreprise) permettant l'exécution des travaux dans les meilleures conditions de coûts, de délais et de qualité. Il assure la responsabilité technique, administrative et budgétaire d'un ou plusieurs chantiers jusqu'à la garantie du parfait achèvement des travaux.

Il peut être amené à jouer un rôle commercial important de prospection et de négociation. Il établit les relations avec les différents partenaires externes (clients, fournisseurs, services administratifs, cotraitants et sous-traitants...) et internes à l'entreprise comme le bureau d'études, services gestionnaires, chef de chantier... Le poste est ouvert au personnel masculin et féminin.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation

A l'issue de l'année de formation, les étudiants sont capables :

- de réaliser les démarches et élaborer les documents nécessaires à l'ouverture et au démarrage du chantier en tenant compte de l'ensemble des contraintes ;
- de gérer et constituer des dossiers marché de réalisation (connaissance et vérification des pièces attendues : actes d'engagement, détails estimatifs, CCAP-CCTP, mémoire technique, plans...) ;
- exploiter une modélisation sur le concept de maquette numérique (BIM) pour la conduite de projet
- de réaliser une contre étude : déboursé de chantier ou par ratio consultation de fournisseurs et sous-traitants...
- de suivre et contrôler la conformité d'application des règles, procédures et consignes qualité : DTDICT, PPSPS (Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé), demande d'agrément, préparation base de vie, lancement des études diverses...
- de faire valider au N+1, à la maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre ;

- d'optimiser et de contrôler le budget chantier ;
- de gérer, suivre et contrôler le déroulement d'un chantier ;
- de manager les équipes ;
- de gérer les contentieux ;
- d'assurer le déroulement du chantier dans le respect des conditions du marché, de la législation en vigueur et des objectifs définis ;
- de prendre des responsabilités et des initiatives tout en choisissant des méthodes prenant en compte de multiples contraintes : qualité, sécurité, délais, coûts, réglementation énergétique, éco-conception, ...
- d'animer les réunions de chantier et de diriger le personnel d'exécution en prenant en compte les contraintes réglementaires du domaine QHSE ;
- d'établir et d'entretenir les relations internes et externes (relation client), tout au long du chantier, avec l'ensemble des intervenants dans l'acte de construire ;
- de contribuer au développement du CA de l'entreprise et à l'amélioration de celui-ci ;
- de réceptionner les travaux (établir un DGD, un dossier de récolement), de réceptionner le chantier et le clôturer techniquement, administrativement et financièrement.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Sur sélection

La formation recrute des étudiants sous contrat d'apprentissage (sous réserve de validation par le Conseil Régional), sous contrat de professionnalisation de 12 mois ou des adultes en reprise d'études.

■ Public

La formation s'adresse aux salariés d'entreprises en congés individuels, pris en charge sur le plan de formation ou en période de professionnalisation ainsi qu'aux étudiants ou demandeurs d'emploi, en contrat de professionnalisation.

■ Pré requis

La formation est accessible à une personne titulaire d'un diplôme de niveau Bac+2 (BTS, DUT) des métiers du Génie Civil, Bâtiment et des Travaux Publics, des métiers de Géomètre Topographe, des métiers des domaines des Fluides, des Energie et de l'Environnement.

■ Accès

La recevabilité des dossiers est prononcée en fonction des titres et, le cas échéant, après avis favorable d'une commission de validation des acquis (VA) dans l'enseignement supérieur (post bac+2).

Les candidatures sont examinées par l'équipe pédagogique qui statue en fonction d'un dossier d'inscription comprenant une copie des diplômes obtenus, un curriculum vitae détaillé, une photographie et pour les étudiants issus d'une formation initiale des bulletins de notes des deux dernières années. Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard mi-juin. Le dossier de candidature est à demander par mail auprès du SEFCA : formation.continue@u-bourgogne.fr.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

En formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80).

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles

La Licence Professionnelle Métiers du BTP Génie Civil et Construction propose deux parcours distincts :

- *Conduite de travaux et Développement Durable dans le bâtiment (gros œuvre et second œuvre), dispensé à Dijon, pour les entreprises du bâtiment ;*
- *Conduite de Projets en Aménagement et Travaux Publics, dispensé à Auxerre, est à destination des entreprises des Travaux Publics.*

Les maquettes d'enseignements s'appuient toutefois sur un tronc commun (UE1 – UE2) ; les UE3 à UE5 étant propres à chacun des parcours.

Ci-après est décrit spécifiquement le parcours Conduite de Projets en Aménagement et Travaux Publics.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

SEMESTRE 5 et 6

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coeff
							Session 1	Session 2			
Management et Communication	Management et Communication	14	14		28		CC	CT		2	2
	Connaissance de l'entreprise et socio économie	7	14		21		CC	CT		2	2
	Règlementation et Droit du travail	7	17,5		24,5		CC	CT		2	2
	Gestion commer- ciale et marketing	3,5	3,5	17,5	24,5		CC	CT		2	2
	Anglais technique	3,5	7	17,5	28		CC	CT		2	2
TOTAL UE1		35	56	35	126	10				10	10

(1) CC : Contrôle Continu – CT : Contrôle Terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coeff
							Session 1	Session 2			
Développement Durable, Qualité, hygiène, Sécurité	Développement Durable	3,5	17,5	17,5	38,5		CC	CT		4	4
	Qualité	3,5	17,5	10,5	31,5		CC	CT		3	3
	Prévention, sé- curité	3,5	10,5	14	28		CC	CT		3	3
TOTAL UE2		10,5	45,5	42	98	10					10

Parcours, Conduite de Projets en Aménagement et Travaux Publics -- Auxerre

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coeff
Environnement Contractuel	Intervenants de la construction (MO, MOE, Entreprise, S/T, contrôleurs)	3,5	10,5	7	21		CC	CT		2	2
	Coordination / planification des travaux OPC	3,5		24,5	28		CC	CT		2,5	2,5
	Marchés privés et publics	17,5	17,5		35		CC	CT		3,5	3,5
TOTAL UE3		24,5	28	31,5	84	10					8

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coeff
Outils et méthodes pour la conduite des projets	BIM - plans d'exécution	3,5		35	38,5		CC	CT		3	3
	Préparation de chantier	3,5		35	38,5		CC	CT		3	3
	Gestion, comptabilité	3,5	14		17,5		CC	CT		1	1
	Evaluation des couts, offres de prix	3,5	8,75	14	26,25		CC	CT		2,5	2,5
	Suivi économique	3,5	8,75	14	26,25		CC	CT		2,5	2,5
TOTAL UE4		17,5	31,5	98	147	10					12

UE5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coeff
Projet tutoré	Projet tutoré	Projet en lien avec l'ATP					(*)	Aucune			6
TOTAL UE5						6					6

(*) Type éval : Rapport + Soutenance

UE6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coeff
Stage	Stage	Projet réalisé dans l'entreprise d'accueil					(**)	Aucune			14
TOTAL UE6						14					14

(**) Type éval : Rapport + Soutenance + Evaluation Entreprise

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Sauf dispositions spécifiques liées à la réglementation des IUT, [le Référentiel commun des études LMD](#) précise les règles et principes applicables aux formations dispensées par l'université de Bourgogne en matière de modalités de contrôle des connaissances, d'organisation d'examen et de tenue des jurys.

● Sessions d'examen

Parcours, Conduite de Projets en Aménagement et Travaux Publics

Une UE est validée dès lors que le candidat y a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20, quelle que soit la session. Le diplôme est alors validé lorsque le candidat a validé toutes les UE.

La fin des enseignements académiques dans le cadre de la Licence est début juillet. Les soutenances des rapports de projet seront organisées courant septembre.

En conséquence, les deux sessions sont organisées de la manière suivante :

1^{ère} session :

Au cours de l'année sous forme de contrôle continu. Au vu des résultats des enseignements académiques, les candidats susceptibles d'avoir à repasser des UE en 2^{ème} session seront informés individuellement courant juillet par le responsable du diplôme.

2^{ème} session :

Un candidat déclaré non admis en 1^{ère} session est renvoyé à une 2^{ème} session organisée en septembre, au moins 8 jours après la proclamation des résultats de la 1^{ère} session. Au cours de cette 2^{ème} session, le candidat repasse uniquement les UE non validées. Pour cela, il repasse une épreuve écrite ou orale (30 minutes minimum) dans toutes les matières de l'UE ; la note obtenue remplace (quel que soit le résultat) celle de l'ensemble des épreuves réalisées en cours d'année dans la matière, hormis les épreuves pratiques éventuelles dont les évaluations sont maintenues. Le candidat a la possibilité de ne pas repasser une matière où il a obtenu une note supérieure à 10 dans une UE non validée. Les évaluations de l'UE 5 Projet tutoré et Sage sont reportées de la 1^{ère} sur la 2^{ème} session.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation. Les moyennes ne peuvent être calculées que si l'obligation d'assiduité est satisfaite. La licence étant à effectifs limités, le redoublement n'est pas systématique.

● Règles de validation et de capitalisation

Principes généraux

COMPENSATION

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions

La licence étant à effectif limité le redoublement n'est pas systématique mais doit être autorisé par le jury